



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Abidjan, le

N° /MPMBPE/DGD/DRC-16

NOTE DE SERVICE N° 297 /MPMBPE/DGD /DU 21 DEC 2016

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

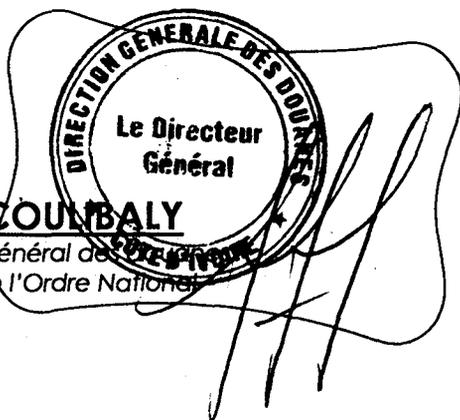
**Objet : Agrément de consignation maritime
et de manutentionnaire portuaire
pour la société GROUPE AKYDOM**

Réf. : Courrier n°03/25/11/16

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, la société **GROUPE AKYDOM** est désormais autorisée à exercer les activités de consignation maritime et de manutentionnaire portuaire dans les ports autonomes d'Abidjan et de San Pedro.

Cette autorisation d'exercer lesdites activités est consécutive à l'obtention de l'agrément n°0100/MT/DGAMP du 30 mai 2016.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.


ISSA COUMBALY
 Contrôleur Général des Douanes
 Officier de l'Ordre National